

ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

lutte contre l'exclusion Question écrite n° 116473

Texte de la question

M. Kléber Mesquida attire l'attention de M. le secrétaire d'État auprès de la ministre de l'écologie, du développement durable, des transports et du logement, chargé du logement, sur les conditions et les conséquences des politiques engagées dans le secteur du logement, notamment en matière de lutte contre l'exclusion. Les lois du 5 mars 2001 et du 25 mars 2009 sont censées garantir l'inconditionnalité et la continuité de l'hébergement ainsi que le droit opposable. Or le constat est que devant l'offre de logement encore bien insuffisante, s'opère une forte remise en cause des structures d'accueil et d'hébergement, ainsi que l'accompagnement social et professionnel des publics en grande précarité. Le nombre de personnes accueillies est en constante augmentation sans solution d'hébergement, les problématiques deviennent complexes en raison essentiellement d'un public de plus en plus précarisé, les financements sont en constante diminution depuis trois ans. Les engagements pris par le Gouvernement avec le chantier « refondation » avec des objectifs de progrès, solidarité, analyse partagée, sont dénoncés par les réseaux URIOPSS et FNARS qui indiquent que cette restructuration « menée sans méthode ni vision » conduit à la suppression de places d'hébergement et à la limitation des solutions d'accompagnement. Les rapports d'orientation budgétaires font état dans toutes les régions, d'une baisse de moyens financiers dont les écarts se situent entre - 0,23 % et - 20,11 %, avec des fermetures de places et d'abandons de dispositifs. En Languedoc-Roussillon, région affichant des taux de précarité importants, il s'agit d'une baisse d'environ un million d'euros par rapport aux crédits consommés en 2010, de la fermeture de lits d'accueil d'urgence dans l'immédiat, de l'arrêt de dispositif comme l'aide alimentaire, de la suppression de postes et de mises au chômage technique. Aussi, il lui demande quelles mesures il compte prendre pour la « refondation » s'opère dans le souci de la solidarité, de l'analyse partagée et à movens constants afin que les économies engagées par l'État ne s'effectuent pas au détriment des plus précaires et que l'État lui-même assure, conformément à la loi, le droit à l'hébergement, à l'accueil inconditionnel et à la continuité des prises en charge.

Texte de la réponse

Le Gouvernement a engagé, le 10 novembre 2009, une refondation ambitieuse et partagée du secteur de l'hébergement et de l'accès au logement au travers de la stratégie nationale de prise en charge des personnes sans abri ou mal logées. Cette démarche, qui s'inscrit dans le prolongement des actions menées par le Gouvernement depuis 2008, vise à mettre en place un service public de l'hébergement et de l'accès au logement pour ces publics particulièrement fragiles afin qu'ils bénéficient d'une prise en charge adaptée à leurs besoins. L'ensemble des capacités d'accueil en hébergement (dispositif pour les demandeurs d'asile et dispositif généraliste, dont l'intermédiation locative), s'élève aujourd'hui à un niveau record de 116 000 places, grâce à la création de 25 000 places en quatre ans. La volonté du Gouvernement est désormais de privilégier l'accès ou le maintien dans le logement. Cet effort exceptionnel de création de places d'hébergement s'est accompagné d'un renforcement des moyens budgétaires. Le Premier ministre a réaffirmé la nécessité d'une mobilisation dans la durée pour améliorer le service rendu aux personnes sans abri et a annoncé le 26 septembre 2011 des crédits supplémentaires pour l'hébergement d'urgence et l'accès au logement à hauteur de 75 Meuros. Ces crédits,

répartis sur les années 2011 et 2012, permettront de conforter les structures existantes et de renforcer les dispositifs visant à faciliter la sortie de l'hébergement et l'accompagnement vers le logement, tels que les pensions de famille et l'intermédiation locative. En s'inscrivant sur deux ans, ces crédits supplémentaires donneront la visibilité demandée par les acteurs. En 2011, le budget national consacré à la stratégie nationale de prise en charge des personnes sans abri ou mal logées est donc en progression, marquant ainsi l'engagement sans précédent du Gouvernement. Les moyens consacrés aux dispositifs de veille sociale, d'hébergement et de logement adapté, qui étaient de 874 Meuros en 2007, s'élèvent en 2011 à 1 128 Meuros, soit une augmentation de 254 Meuros en quatre ans (+ 29 %). En 2012, les moyens budgétaires seront maintenus à hauteur de ce niveau record. D'ores et déjà, les orientations stratégiques et la prénotification du montant des crédits 2012 de chaque région ont été adressées aux services déconcentrés de l'État. Cela leur permet d'anticiper et de préparer dès à présent la répartition des crédits entre départements et entre actions. Pour la première fois, le montant global des crédits qui seront délégués aux régions dès janvier sera égal au montant des crédits dépensés l'année précente. La dotation de certaines régions pourra être amenée à augmenter ou diminuer légèrement. En effet, la répartition des crédits entre régions est désormais assurée sur la base de données objectives tenant pour partie à l'offre d'accueil, d'hébergement et d'insertion (AHI) existante et pour partie à la demande de recours au dispositif. À terme, et à contexte social comparable, l'objectif est que les régions disposent de ressources équivalentes. Cette logique de convergence régionale répond à la volonté de construire un service public de l'hébergement et de la prise en charge des personnes sans abri ou mal logées et à l'impératif d'équité entre les territoires. Elle s'appuie sur les critères de précarité sociale (bénéficiaires du RSA, flux de la demande d'asile) et de tension sur le logement (nombre de décisions favorables DALO) pour permettre une mise à niveau progressive de l'offre d'hébergement et de logement adapté. C'est sur la base de ces critères que la dotation de la région Languedoc-Roussillon s'élève en 2011 à 32 111 891 euros, soit une baisse de 0,79 % au regard de 2010 et une hausse de 35,24 % au regard de la dotation 2007. Ces efforts budgétaires particulièrement marqués pour les budgets 2010, 2011 et 2012 témoignent ainsi du soutien et de la priorité donnés par le Gouvernement, dans une démarche conjointe avec toutes les associations, à la refondation de la politique d'hébergement et d'accès au logement des personnes sans abri ou risquant de l'être.

Données clés

Auteur: M. Kléber Mesquida

Circonscription: Hérault (5e circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite Numéro de la question : 116473 Rubrique : Politique sociale Ministère interrogé : Logement Ministère attributaire : Logement

Date(s) clée(s)

Date de signalement : Question signalée au Gouvernement le 6 décembre 2011

Question publiée le : 9 août 2011, page 8486

Réponse publiée le : 13 décembre 2011, page 13102